



ZONE DE DISTRIBUTION : LE POUGET

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée présente une mauvaise qualité bactériologique mais conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés. Cependant, la teneur en radon dépasse la référence de qualité de 100 Bq/L.
Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou à mener). Cette eau peut-être consommée avec cependant une vigilance pour les personnes les plus fragiles.

Indicateur global de qualité

D

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 3 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 28 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : CHATEAU LE POUGET 2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 4 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « MAIRIE DE LADINHAC ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « MAIRIE DE LADINHAC »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

D

Mauvaise qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **19**
Conformité : **84 %**
Valeur maxi : **81 n/100 ml**
Années prises en compte : **2018, 2019, 2020, 2021, 2022**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **9.8 mg/L**
Valeur maxi : **9.8 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Nombre de mesures : **255**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0.00 microgramme/L**
Année prise en compte : **2020**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **1.2 °f**
Valeur maxi : **1.2 °f**

RADON

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Étant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine.

Le radon étant un gaz volatil : importance d'aérer son logement

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **119 Bq/L**
Valeur maxi : **119 Bq/L**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.fr

Édité le 19/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations intérieures ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.